

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_69-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-69
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Bagnols Commerces » pour l'organisation de l'opération commerciale « Le printemps du commerce »

| Nombres d'élus total : 33 | | |
|---------------------------|----------------------------|---------|
| présents | ayant donné procuration | absents |
| 28 | 3 | 2 |

| VOTE | |
|---------------|----------------|
| A l'unanimité | Contre : 0 |
| | Abstention : 0 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Bagnols Commerces » pour l'organisation de l'opération commerciale « Le printemps du commerce »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'opération commerciale intitulée « LE PRINTEMPS DU COMMERCE » organisée par l'association « Bagnols Commerces » du mardi 2 avril au samedi 6 avril 2024,

Considérant la demande de l'association « Bagnols Commerces » en vue d'obtenir une subvention afin de financer certaines prestations liées à cette opération commerciale,

Considérant le soutien de la commune au commerce local et la prise en charge, dans le cadre de cette opération commerciale, de :

- toute la communication : les maquettes de publicité, les affiches vitrines magasins,
- 1 page + la page dernière de couverture (déjà distribué) dans le magazine municipal « Bagnols et vous »,
- la communication sur les panneaux d'informations municipaux,
- 20 panneaux sucettes publicitaires dans la ville,
- 16 panneaux publicitaires pour habiller les barrières de sécurité dans les zones piétonnes recto-verso de chaque côté (rue Fernand-Crémioux, rue de la République côté Jean-Jaurès, en haut rue Rivarol),
- -1 page dans le TV SUD Magazine + la communication sur les réseaux sociaux,
- une conférence de presse avec TV SUD, Objectif Gard et Midi Libre,
- la communication sur la radio France Bleu Gard Lozère (quelques jours avant l'opération),
- un animateur vendredi 5 et samedi 6 avril 2024,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et solidaire ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association « Bagnols Commerces » une subvention de 3 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET

